

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 04 février 2016

Nombre de délégués :

En service : 69
Présents : 36
Votants : 35

N°01-CS01/03/2016

Objet : Compte de gestion 2015

Avis : Avis favorable à l'unanimité

L'an deux mille seize,
Le mardi 1^{er} mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Étaient présents :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Claudine GAUDELAS, Claudette TREMBLAY, Claudette BOURGUEIL, Céline MEUSNIER, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN.

Messieurs Franck RIVIERE, Michel DUBUISSON, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Jérôme HUARD, Serge NOUZIERES, Claude HUON, Laurent COUCHAUX, Georges PARCE, Didier BOUIN, Patrice CHARRET, Daniel CHEVALIER, François OURY, Jean-Michel LENA, Maurice PLY, Daniel BORDIER, Jean-Pierre MARIN, Eric HALLAY, Jean-Marie CARRE, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET, Messieurs Guillaume GODMER, Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

Étaient excusés : Madame Christelle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Fabienne FANDEUR, Valérie PINAUD, Marlène GUILLARD et Mrs Marc GAULANDEAU, Etienne LONQUEU, Bertrand LANOISELEE Jean-Marie DESSABLES, Philippe VONNET.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

Compte de gestion 2015

Vu la présentation du budget primitif 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2015,

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Onzain – Herbault accompagné notamment des restes à réaliser et restes à recouvrer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Onzain – Herbault a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et bordereaux ordonnés par le Syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Le président, après avis favorable du bureau du 16 février 2016, propose au conseil de constater la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Mr. Le Trésorier d'Onzain – Herbault qui s'établit de la manière suivante :

DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
254 535,04 €	257 235,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
54 922,38 €	63 312,40 €
TOTAL EXERCICE 2015	
309 457,42 €	320 547,89 €

Le conseil syndical, à l'unanimité :

Considérant toutes les opérations justifiées,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le trésorier d'Onzain – Herbault, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ni réserve concernant les opérations courantes.

4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

Président,
Jean-Louis SLOVAK